

DEPARTEMENT DE L'OISE
ARRONDISSEMENT DE BEAUVAIS

CANTON DE MOUY

MAIRIE DE HERMES

Date de la convocation :

27 mars 2024

OBJET :

Vote du budget primitif de la commune et de la fongibilité des crédits pour l'exercice 2024

N° 2024-013

Nombre de conseillers :

- En exercice : 19
- Présents : 18
- Absents : 1
- Procurations : 0
- Votants : 18



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-quatre, le deux avril, à vingt heures,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Grégory Palandre, Maire.

Civilité	Nom prénom	Présent(e)	Absent(e)	Procuration à
Monsieur	Grégory Palandre	X		
Monsieur	Frédéric Brigaud	X		
Madame	Claire Lejeune	X		
Monsieur	Manuel Balache	X		
Madame	Isabelle Pellet	X		
Monsieur	Georges Roussel	X		
Madame	Marie-Claude Manzinali	X		
Madame	Liliane Lammens	X		
Monsieur	Jean-Marc Bonnay	X		
Monsieur	Patrick Faderne	X		
Monsieur	Gaëtan Bondu	X		
Madame	Lydie Blin	X		
Madame	Véronique Moreau	X		
Monsieur	Emeric Cellier	X		
Madame	Nathalie Laprevote	X		
Monsieur	Axel Descroix	X		
Madame	Céline Miquel		X	
Madame	Joelle Carbonnier	X		
Monsieur	Claudio Lo Curlo	X		

Secrétaire de séance : Gaëtan Bondu

Résultat du vote :

- Pour : 18 voix
- Contre : 0 voix
- Abstention : 0 voix

OBJET : VOTE DU BUDGET PRIMITIF DE LA COMMUNE ET DE LA FONGIBILITE DES CREDITS POUR L'EXERCICE 2024

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L1612-1 à 1612-20 et L2311-1 à L2312-4 ;

Considérant que le budget primitif de la commune est présenté en annexe détaillé par chapitres et articles pour la section de fonctionnement et par chapitre et par opération pour la section d'investissement.

Considérant que la nomenclature M57 donne la possibilité pour l'exécutif, si l'assemblée l'y a autorisé, de procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de la section

Considérant que cette disposition permet de disposer de plus de souplesse budgétaire puisqu'elle offre au conseil municipal le pouvoir de déléguer au Maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de la section concernée

Considérant qu'elle permet notamment d'amender, dès que le besoin apparaît, la répartition des crédits afin de les ajuster au mieux, sans modifier le montant global des sections mais également de réaliser des opérations purement techniques sans attendre.

Après en avoir discuté et délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- ADOPTE le budget primitif au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement et au niveau des chapitres et des opérations pour la section d'investissement, de la commune pour l'exercice 2024 qui s'équilibre en recettes et en dépenses comme suit :

FONCTIONNEMENT		
CHAPITRE	DEPENSES	PREVISIONNEL
Chapitre 011	Charges générales	672 756,08
Chapitre 012	Charges de personnel	1 160 000,00
Chapitre 014	Atténuation de produits	43 500,00
Chapitre 65	Autres charges de gestion courante	171 757,00
Chapitre 66	Charges financières	162 000,00
Chapitre 67	Charges spécifiques	5 000,00
Chapitre 68	Dotations aux amortissements et provisions	5 000,00
Chapitre 023	Virement à la section d'investissement	300 000,00
Chapitre 042	Opérations d'ordre de transfert entre section	17 008,00
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		2 537 021 ,08
CHAPITRE	RECETTES	PREVISIONNEL
Chapitre 013	Atténuation de charges	8 100,00
Chapitre 70	Produits des services	84 100,00
Chapitre 73	Impôts et taxes	875 297,00
Chapitre 731	Fiscalité locale	1 040 000,00
Chapitre 74	Dotations et participations	378 519,08
Chapitre 75	Autres produits de gestion courante	51 000,00
Chapitre 76	Produits financiers	5,00
002	Excédent de fonctionnement reporté	100 000,00
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		2 537 021,08
INVESTISSEMENT		
OPERATIONS	DEPENSES	PREVISIONNEL
Chapitre 16	Emprunts	310 000,00
Opérations		
1112	Etudes	20 000,00

1117	Voiries	58 024,25
1118	Eclairage public	25 000,00
1119	Acquisition matériel	90 242,40
1120	Travaux de bâtiment	200 000,00
1802	Aménagement et fleurissement	20 000,00
1806	Aménagement maison de la santé	6 000,00
1807	Trottoirs et voirie	400 000,00
2101	Acquisition immobilière	50 000,00
2102	Extension du groupe scolaire	1 600 000,00
2201	Aménagement terrains de sport	25 000,00
2202	Aménagement parcelles à bâtir	250 000,00
2203	Vidéoprotection	20 000,00
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		3 074 266,65
OPERATIONS	RECETTES	PREVISIONNEL
Chapitre 13	Subventions d'investissement	1 263 877,51
Chapitre 16	Emprunts et dettes assimilés	700 000,00
Chapitre 10	Dotation, fonds divers et réserves	752 625,13
Chapitre 021	Virement de la section de fonctionnement	300 000,00
Chapitre 040	Opération d'ordre de transfert entre section	17 008,00
001	Solde d'exécution reporté	40 756,01
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		3 074 266,65

Section de fonctionnement : 2 537 021,08 euros

Section d'investissement : 3 074 266,65 euros

TOTAL : 5 611 287,73 euros

- AUTORISE M. le Maire à effectuer des virements de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, au sein de la même section dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de la section

Fait et délibéré à Hermès, les jour, mois et an susvisés
Pour extrait certifié conforme

Le Maire

Grégory Palandre

Envoyé en préfecture le 03/04/2024

Reçu en préfecture le 03/04/2024

Publié le 03/04/2024



ID : 060-216003103-20240402-2024_013-DE



Envoyé en préfecture le 03/04/2024

Reçu en préfecture le 03/04/2024

Publié le 03/04/2024

ID : 060-216003103-20240402-2024_013-DE

S²LOW

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU BUDGET DE L'EXERCICE 2024 DE LA COMMUNE DE HERMES

I – Eléments de contexte

La commune de Hermes est une commune de 2 538 habitants au 1^{er} janvier 2024. Située dans l'arrondissement de Beauvais, suite à la fusion avec la Communauté de Communes Rurales du Beauvaisis, elle fait partie depuis le 1^{er} janvier 2017 de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis (CAB).

Depuis le 1^{er} janvier 2020, elle a été rattachée comme toutes les communes de la CAB à la trésorerie municipale de Beauvais.

La commune dispose également d'un budget CCAS rattaché.

Le conseil municipal actuel a été élu le 15 mars 2020 et installé, suite à la crise sanitaire liée à la pandémie de la Covid-19 le 28 mai 2020.

La situation financière de la commune au 31 décembre 2016 l'avait placé au sein du réseau d'alerte des communes. Désormais, la situation s'est améliorée et reste maîtrisée laissant envisager la faisabilité de différentes opérations d'investissement.

II – Priorités du budget

Le budget primitif pour l'exercice 2024 va être présenté lors du conseil municipal du 2 avril 2024.

Ce budget a été établi avec la volonté de poursuivre la maîtrise des dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants et en poursuivant les opérations d'investissement envisagée, notamment en mobilisant des subventions auprès de l'État, du Conseil départemental, du Conseil régional, de la CAB ainsi que de tout autre financeur possible.

III – Ressources et charges des sections de fonctionnement et d'investissement

1-La section de fonctionnement

a) Les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement prévisionnelles pour l'exercice 2024 sont évaluées à 2 537 021,08 €.

- Les produits issus de la fiscalité

Les ressources fiscales demeurent la principale source de richesse de la commune.

Lors de l'exercice 2023 comme précédemment pour les années précédentes, les recettes prévisionnelles évaluées à 1 907 172,00 € relatives à la fiscalité ont été réalisées et même dépassées pour atteindre 1 972 294,56 €.

Le montant prévisionnel pour l'exercice 2024 a été fixé à 1 915 297,00 €.

Suite à la réforme de la taxe d'habitation mise en place pour les collectivités en 2021, les collectivités n'ont pas eu à voter de taux de taxe d'habitation (TH). Toutefois, à compter de 2023, la commune devra voter un taux de TH sur les résidences secondaires. Il est fait le choix de maintenir la TH au taux de 2022.

Concernant le vote des taux des impôts locaux, l'objectif du conseil municipal est de ne pas augmenter le taux d'imposition. Depuis 2023, la commune a également dû voter le taux de taxe d'habitation (TH).

Mairie 17 Rue du 11 Novembre 60370 Hermes

Tél. : 03.44.07.50.06 Courriel : mairie@ville-hermes.fr Site : <http://www.ville-hermes.fr>

	Taux 2017	Taux 2018	Taux 2019	Taux 2020	Taux 2021	Taux 2022	Taux 2023	Taux 2024
Taxe d'habitation	13,74 %	14,52 %	15,3 %	NC				
Taxe foncière sur les propriétés bâties	21,87 %	22,51 %	23,8 %	25,7 %	47,24 %	47,24 %	47,24 %	47,24 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	63,24 %	66,83 %	70,58 %	70,42 %	70,42 %	70,42 %	70,42 %	70,42 %

Envoyé en préfecture le 03/04/2024	Taux
Reçu en préfecture le 03/04/2024	2024
Publié le 03/04/2024	
ID : 060-216003103-20240402-2024_013-DE %	

La Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) et la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) sont perçues par la CAB.

- Les dotations et participations de l'Etat et des autres collectivités

La forte diminution de la DGF de la commune explique la réduction de ce poste de recette.

2018	154 752 €
2019	131 102 €
2020	119 015 €
2021	107 710 €
2022	91 467 €
2023	97 512 €

- Les produits courants

Il s'agit essentiellement des recettes liées à l'exploitation de services publics proposés : restauration scolaire, activités extrascolaires, concessions funéraires et loyers

Le montant prévisionnel pour les recettes liées à la restauration scolaire et aux activités périscolaires et extrascolaires a été fixé à 80 000 € pour l'exercice 2024.

b) Les dépenses de fonctionnement

Les charges de personnel demeurent le premier poste de dépense de la commune.

	Prévisionnel	Réalisé
2017	1 156 523	1 081 608,92
2018	1 120 000	1 025 509,49
2019	1 120 000	1 097 272,56
2020	1 110 000	1 047 310,93
2021	1 110 000	1 050 844,38
2022	1 110 000	1 078 597,68
2023	1 160 000	1 131 900,86

Le nombre d'agents communaux restent stables :

	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Agents titulaires	22 dont 1 DGS en voie de détachement et 1 policier municipal intégré dans la FPT	19 titulaires dont 1 DGS en voie de détachement	15 titulaires (1 DGS en détachement) et 2 stagiaires	16 titulaires (1 DGS en détachement)	17 titulaires (1 DGS en détachement)	20 titulaires (1 DGS en détachement)
Agents contractuels	6	11	12	12	14	10
Apprentis	3	3	3	2	2	2
Contrats aidés	2	1	0	1		1
TOTAL	33	34	32	31	33	33

Mairie 17 Rue du 11 Novembre 60370 Hermes

Tél. : 03.44.07.50.06 Courriel : mairie@ville-hermes.fr Site : <http://www.ville-hermes.fr>

Les charges générales constituent le deuxième poste.

Envoyé en préfecture le 03/04/2024

Reçu en préfecture le 03/04/2024

Publié le 03/04/2024

ID : 060-216003103-20240402-2024_013-DE



	Prévisionnel	Réalisé
2016	442 350,00	425 240,02
2017	429 750,00	448 450,12
2018	467 750	461 313,64
2019	440 594,00	440 567,84
2020	508 650,00	478 334,19
2021	512 950,00	430 867,63
2022	583 450,00	471 259,84
2023	626 500,00	608 564,30

2-La section d'investissement

a) Les recettes d'investissement

On retrouve d'une part les recettes financières telles que celles perçues en lien avec les permis de construire (taxe d'aménagement) ou le FCTVA et d'autre part, les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus.

Pour chaque projet prévu en dépense, des dossiers de demandes de subvention sont déposés.

b) Les dépenses d'investissement

Il s'agit de toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité : les acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules et de biens immobiliers ainsi que les études et travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.

Le budget primitif 2024 prévoit les principaux projets suivants :

Opérations sur les bâtiments :

- solde de l'aménagement du pôle médical
- solde de l'extension du groupe scolaire

Opération de voirie :

- solde de la rue de Friancourt
- aménagement de parcelles à bâtir

Achat investissement :

- renouvellement de la flotte automobile
- vidéoprotection

IV – Montant du budget consolidé et des budgets annexes

1- Budget de la commune

Compte administratif pour l'exercice 2023

	SECTION DE FONCTIONNEMENT	SECTION D'INVESTISSEMENT	TOTAL DES SECTIONS
EXERCICE 2023			
RECETTES	2 675 093,53	2 028 203,36	
DEPENSES	2 014 426,14	1 539 913,93	
RESULTAT DE L'EXERCICE	660 667,39	488 289,43	1 148 956,82
RESULTAT DE CLOTURE 2023	660 667,39	40 756,01	701 423,34
RAR DEPENSES		1 660 387,96	1 660 387,96
RAR RECETTES			
RESULTAT GLOBAL DE CLOTURE	660 667,39	-1 619 631,95	-958 964,62

Mairie 17 Rue du 11 Novembre 60370 Hermes

Tél. : 03.44.07.50.06 Courriel : mairie@ville-hermes.fr Site : <http://www.ville-hermes.fr>

Budget prévisionnel pour l'exercice 2024

Envoyé en préfecture le 03/04/2024

Reçu en préfecture le 03/04/2024

Publié le 03/04/2024

ID : 060-216003103-20240402-2024_013-DE



2024	Dépenses	
Fonctionnement	2 537 021,08	2 537
Investissement	3 074 266,65	3 074 266,65
TOTAL	5 611 287,73	5 611 287,73

2- Budget annexe du CCAS

Compte administratif pour l'exercice 2023

2023	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	7 930,36	4 100,00

Résultat de l'exercice : -3 830,36

Résultat de clôture : -930 ,13

Budget prévisionnel pour l'exercice 2024

2024	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	5 000,00	5 000,00

V - Niveau d'endettement

La commune résorbe au fur et à mesure l'endettement dû à des emprunts contractés avant 2014. Le dernier emprunt contracté par la commune concerne la construction du centre périscolaire.

Une ligne de trésorerie de 2 000 000 € a été créée. En 2022, compte tenu de la hausse des taux d'intérêt, 1 000 000 € de la ligne de trésorerie a été transformé en emprunt.

En 2024, une ligne de trésorerie d'un montant de 1 500 000,00 € a été sollicitée pour une durée d'un an.

En conclusion, la commune poursuit le travail effectué lors de la mandature précédente :

- une meilleure maîtrise des coûts de fonctionnement,
- un investissement ciblé prenant en compte les retours sur investissement,
- la volonté de ne pas peser plus sur les budgets futurs des administrés par un endettement déjà trop important,
- une sollicitation de tous les organismes susceptibles d'apporter son soutien financier sur les nouveaux projets,
- une participation active au sein de la CAB et de la commission locale d'évaluation des charges transférés (CLECT) pour défendre nos intérêts.

Hermes, le 25 mars 2024

Le Maire

 Grégory PALANDRE
 60370

Mairie 17 Rue du 11 Novembre 60370 Hermes

Tél. : 03.44.07.50.06 Courriel : mairie@ville-hermes.fr Site : <http://www.ville-hermes.fr>